

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 23 février 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7 (reporté), 7.8, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

**Etaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 0.3), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Brailfons : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME suppléant de Mme Catherine BOTTERON Chauenne : M. Jean-Luc GUILLAUME suppléant de M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : M. Christophe DEMESMAY suppléant de Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morro : M. Joan Michol CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 0.3) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (jusqu'au 1.1.1), M. Pascal ROUTHIER (jusqu'au 1.1.1) Saône : Mme Sylvie GAUTHEROT suppléante de M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Veslesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : M. Sylvain DOUSSE suppléant de Mme Julie BAVEREL

**Etaient absents :** Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Danielle DARD, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Christophe LIME, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Franois : M. Claude PREIONI La Chevillotte : M. Roger BOROVIK Larnod : M. Hugues TRUDET Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Bernard MADOUX Pugy : M. Frank LAIDIE Torpes : Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD

**Secrétaire de séance :** M. Pierre CONTOZ

**Procurations de vote :**

**Mandants :** J. ACARD, C. CAULET, C. COMTE-DELEUZE, P. CURIE, Y.M. DAHOU, D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN, B. FALCINELLA, C. LIME, T. MORTON, Y. POUJET, A. POULIN, K. ROCHDI (à partir du 1.1.1), H. TRUDET, A. JACQUEMET (à partir du 1.1.2), P. ROUTHIER (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN, V. MAILLARD

**Mandataires :** P. MOUGIN, R. STAHL, M.L. DALPHIN, M. LOYAT, C. MICHEL, M. LEMERCIER, L. CROIZIER, S. BARATI-AYMONIER, E. MAILLOT, D. SCHAUSS, D. POISSENOT, A. VIGNOT, C. MICHEL (à partir du 1.1.1), S. DOUSSE, A. LORIGUET (à partir du 1.1.2), Y. MAURICE (à partir du 1.1.2), G. BAULIEU, J.N. BESANCON

Délibération n°2017/003577

Rapport n°7.2 - Lancement du projet de base de loisirs multi-activités d'Osselle

## Lancement du projet de base de loisirs multi-activités d'Osselle

**Rapporteur** : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

**Commission** : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « schéma aquatique : Aménagement plan eau structurant à Osselle »	Montant de l'opération : 50 000 €
Sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021	

### Résumé :

Depuis 2014, le Grand Besançon étudie la faisabilité d'un projet de plan d'eau d'agglomération à Osselle-Routelle, sur le site actuel de la Plage, élargi aux plans d'eau alentours. Le rendu de l'étude a démontré l'opportunité de créer un site de loisirs sur l'agglomération et le potentiel du site d'Osselle pour accueillir ce projet.

Suite à l'avis favorable émis par le Conseil Municipal de la commune d'Osselle-Routelle lors de son Conseil Municipal du 15 février, il est à présent proposé de déclarer le site d'Osselle d'intérêt communautaire et de lancer les études pré-opérationnelles.

### I. Contexte

Depuis 2014, le Grand Besançon pilote une étude prospective, en groupement de commandes avec la Ville de Besançon, visant à élaborer un schéma des équipements aquatiques sur son territoire. A travers cette étude, le Grand Besançon se questionnait notamment sur la faisabilité d'un projet de plan d'eau d'agglomération à Osselle-Routelle, sur le site actuel de la Plage, élargi aux plans d'eau alentours.

Après des étapes de concertation avec la commune et divers acteurs, l'étude est arrivée à son terme fin 2016. Le Grand Besançon a présenté les conclusions concernant le site d'Osselle et le projet de base de loisirs multi-activités aux élus du Conseil Municipal d'Osselle-Routelle, le 20 décembre 2016. A la demande du Conseil Municipal, une présentation en réunion publique à l'attention des habitants de la commune a également eu lieu le 18 janvier 2017.

### II. Présentation du projet

#### A/ Objectifs-Contenu

Le concept général : un site de loisirs multi-activités : détente, loisirs, sport, découverte de la nature.  
La cible : habitants mais aussi les visiteurs et touristes : le site pourra en effet trouver sa place en tant que halte sur le trajet de l'Eurovélo6 pour les cyclotouristes et promeneurs et étape sur le Doubs pour les plaisanciers. Il est situé à proximité des Grottes d'Osselle, site très visité.  
Les services : hébergement, restauration, location de matériel, animations.

#### B/ Répartition par tranche possible à préciser selon le projet souhaité, les coûts, opportunités et disponibilités financières

##### 1<sup>ère</sup> tranche : une offre de baignade rénovée : cœur du pôle sports-loisirs-nature :

Point d'attractivité du site, il s'agit de conforter et développer la partie baignade par des activités ludiques pour faire venir un public familial : plongeoirs, parcours gonflables flottants, toboggans, plaines de jeux d'eau pour enfants, jeux de plage, transats, tables de pique-nique.

Cette tranche porterait aussi sur la réhabilitation des bâtiments existants pour offrir un accueil, de la petite restauration via réutilisation des bâtiments existants ainsi que l'aménagement d'un parking et du camping (50 emplacements)...

### 2<sup>ème</sup> tranche : développement des autres activités outdoor et d'hébergements et activités innovantes :

Les pistes mises en avant par l'étude portent sur le développement possible d'une activité innovante ou différenciante du type télésiège nautique, de parcours de canoé-kayak : sur plan d'eau et entre Osselle et Saint-Vit, de parcours de Triathlon et de parcours sportifs, d'un « centre de pêche » proposant tous types de pêche, à l'année, d'espaces de découverte de la nature (réserves LPO, projet espace naturel sensible, parcours sensoriels...).

Différents partenaires potentiels sont pressentis : club de kayak de St Vit, LPO, club de triathlon de Besançon, Fédération de pêche, CD25...

Cette seconde phase pourrait comprendre un module d'accueil secondaire et temporaire (été, du type roulotte ou chalet démontable), une station de lavage de vélo, des bornes numériques, une signalétique générale du site, des tables de pique-nique flottantes, une aire de camping-cars, des hébergements flottants et spécifiques à la pêche.

Cette seconde phase pourrait être reportée au-delà du PPIF actuel si nécessaire.

### C/ Budget et calendrier

**Coût d'opération : 7M d'€ TDC** (toutes dépenses confondues) dont 700 000 € estimés pour les acquisitions foncières sur un périmètre qui sera également affiné lors de l'étude de programmation en 2017.

**Objectif de réalisation :** l'opération sera sans doute phasée avec l'objectif de disposer d'un espace baignade rénové et ludique ouvert au public pour l'été 2019 et le reste des activités et espaces ultérieurement.

### D/ Démarches à conduire

Les démarches à conduire sont les suivantes :

- déclaration d'intérêt communautaire et reprise en gestion,
- acquisitions foncières,
- conduites des études environnementales, de programmations paysagère et architecturale,
- vérification juridique, administrative et financière des hypothèses envisagées pour le projet,
- dépôt des demandes d'autorisations,
- études de maîtrise d'œuvre,
- travaux.

Sous réserve d'un accord de la commune attendu d'ici le 23 février 2017, les premières étapes qu'il est proposé de valider portent donc sur :

- la déclaration d'intérêt communautaire,
- la démarche d'association de la commune et des habitants
- le calendrier prévisionnel,
- le lancement des études pré-opérationnelles (études environnementales, loi sur l'eau, programmation architecturale et paysagère...).

## III. Déclaration d'intérêt communautaire

Le Grand Besançon intervient en matière de tourisme depuis 2001 en complément des communes. Ses actions sont cadrées depuis 2010 par un schéma de développement touristique intitulé « destination Besançon » commun à la CAGB et à la Ville de Besançon.

Elles portent notamment sur le développement de l'offre d'activités sur le territoire (Musée des maisons comtoises, circuits pédestres et VTT sur le Plateau et la Vallée du Doubs, circuits patrimoine et sonores, financement de la base kayak d'Avanne-Aveney, soutien aux projets de la citadelle...) qui s'adressent à la fois aux habitants, aux visiteurs et aux touristes.

Dans ce domaine, depuis de nombreuses années, il a été constaté le manque crucial d'un site de loisirs d'échelle d'agglomération propice à la baignade, à la promenade, à la détente en période estivale sur le territoire afin de répondre à la demande des habitants, de compléter l'offre touristique et de renforcer l'attractivité de notre territoire.

Le rendu de l'étude conduite sur cette question entre 2014 et 2016 a démontré l'opportunité de créer ce site de loisirs d'agglomération et le potentiel du site d'Osselle pour accueillir ce projet a été confirmé : site pré-existant, en bordure de l'axe Doubs/Eurovélo6, à proximité des grottes d'Osselle, qualité environnementale du site.

Pour permettre la réalisation de ce projet d'envergure communautaire, il est proposé dans le cadre de la compétence optionnelle « création, construction, entretien et gestion d'équipements culturels, sportifs et touristiques d'intérêt communautaire » de procéder à :

- la reconnaissance d'intérêt communautaire des études préalables au projet d'aménagement d'une base de loisirs multi-activités à Osselle,
- la prise en considération du périmètre global susceptible de l'accueillir (article L111-10 du code de l'urbanisme) par le Grand Besançon (cf. périmètre du projet en annexe 1).
- la déclaration d'intérêt communautaire de la base de loisirs communale et des terrains communaux présents dans le périmètre du projet, entraînant convention de mise à disposition des biens et équipements propriétés de la commune et transfert des charges, des contrats et des contentieux liés à la gestion du site (la CAGB se substituant à la commune), qui fera l'objet d'échanges entre la commune et la CAGB.

La loi encadre le transfert et les modalités financières en découlant. Le mécanisme réglementaire de correction de l'attribution de compensation induite par le transfert de cette nouvelle compétence de façon à garantir la neutralité de ce transfert sera alors appliqué.

Le montant de cette compensation fera l'objet d'un rapport soumis à la CLECT (commission locale d'évaluation des chargés transférés) suivi d'un vote du conseil communautaire et d'une délibération de la commune.

#### **IV. Association de la commune et démarche de concertation**

Les élus du Grand Besançon considèrent que ce projet ne peut se faire sans un partenariat étroit avec la commune et ses habitants et n'aura de sens que s'il recueille un écho favorable de leur part.

Pour cela, le Grand Besançon s'engage à associer des élus de la commune au Comité de Pilotage.

Il s'engage également à assister la commune dans la mise en place d'une démarche de concertation des habitants et acteurs du site, notamment associatifs, pour recueillir leurs attendus, remarques et priorités pour le projet durant la phase d'étude.

Il appartient en effet aux élus de la commune de relayer les préoccupations, attentes et espoirs de leur population.

Cette consultation donnera lieu à la rédaction d'un cahier d'acteurs. La contribution de la commune via ce cahier d'acteurs sera ensuite transmise à la Communauté d'Agglomération et aux bureaux d'études pour prise en compte dans le cadre de l'élaboration du projet.

#### **V. Le calendrier et les étapes proposés**

##### **Février/Mars/Avril 2017 :**

###### **⇒ Délibération de la commune du 10 février sur son accord préalable :**

- au lancement des études d'aménagement d'une base de loisirs multi-activités à Osselle sur le périmètre de projet,
- à la déclaration d'intérêt communautaire de la base de loisirs communale et des terrains communaux présents dans le périmètre du projet,
- aux étapes et calendrier proposés.

###### **⇒ Délibération du Grand Besançon du 23 février portant sur :**

- la reconnaissance d'intérêt communautaire des études préalables au projet d'aménagement d'une base de loisirs multi-activités à Osselle,
- la prise en considération du périmètre global susceptible de l'accueillir (article L111-10 du code de l'urbanisme) par le Grand Besançon (cf. périmètre du projet en annexe 1).
- la déclaration d'intérêt communautaire de la base de loisirs communale et des terrains communaux présents dans le périmètre du projet, entraînant convention de mise à disposition des biens et équipements propriétés de la commune et transfert des charges, contrats et contentieux.

- ⇒ **Mise en place par la commune, avec l'appui du Grand Besançon d'une démarche de concertation des habitants, usagers, associations, intervenants sur le site** pour recueillir leurs attendus, remarques et priorités pour le projet. Cette consultation donnera lieu à la rédaction d'un cahier d'acteurs. La contribution de la commune via ce cahier d'acteurs sera ensuite transmise à la Communauté d'Agglomération pour prise en compte dans le cadre de l'élaboration du projet
- ⇒ **Délibération du Grand Besançon du 30 mars portant sur la convention de mise à disposition des biens et équipements propriétés de la commune et transfert des charges, contrats et contentieux (substitution de la CAGB à la commune) suite à un travail d'élaboration avec la commune.**
- ⇒ **Délibération de la commune sur cette même convention.**
- ⇒ **Mise en place par le Grand Besançon d'un comité de pilotage associant des élus d'Osselle-Routelle, chargé de piloter les études.**
- ⇒ **Lancement des études environnementales en parallèle et en lien étroit avec les études de programmation paysagères et architecturales** qui détermineront :
  - la programmation définie pour cette base de loisirs multi-activité,
  - le périmètre précis concerné par le projet,
  - les étapes et de réalisation.
 et vérification juridique, administrative et financière des hypothèses envisagées pour le projet
- ⇒ **Reprise en gestion des équipements et terrains transférés de compétence par le Grand Besançon.**

## 2018

- ⇒ Arrêt de la programmation du projet et de son périmètre définitif et finalisation des procédures réglementaires
- ⇒ Phase d'acquisition des propriétés nécessaire au projet non encore maîtrisées par le Grand Besançon
- ⇒ Travaux / Objectif de réalisation de la première tranche « baignade rénovée » : pour l'été 2019.

Il est précisé en outre que dans le cadre des études, la CAGB s'engage par ailleurs à étudier :

- l'accessibilité du site en transport en commun,
- l'accès routier et les capacités de stationnement adaptées pour les véhicules individuel, de même que l'accès en mode doux,
- les possibilités de protection et de valorisation du patrimoine archéologique (voie romaine) présent sur le site ou à proximité.

et s'engage à prendre en compte : les questions d'accessibilité des équipements aux personnes à mobilité réduite.

Concernant l'accès et les usages futurs du site, ils seront déterminés dans le cadre des études qui veilleront à prendre en compte les attentes formalisées dans le cahier d'acteurs sous réserve de leur comptabilité avec la gestion environnementale du site.

Enfin concernant les travaux à intervenir en vue de l'accueil du triathlon Vauban en juin 2017, à savoir la remise en état du parcours santé et de la remise en état asphalté de l'accès plage, le Grand Besançon s'engage à les prendre en charge sous réserve que ces derniers respectent les obligations environnementales.

L'intérêt de la mise en place d'une réserve foncière pour des mesures d'accompagnement (contournement routier, stationnement) permettant d'étudier des solutions alternatives ou complémentaires si la gestion des flux de la future base le nécessite, sera proposé dans le futur PLU.

## VI. Lancement des études

Compte tenu des objectifs de calendrier fixés, il est impératif de lancer les procédures en ce début d'année 2017 pour demeurer dans la perspective des objectifs de livraison fixés.

Aussi, il est proposé d'autoriser le lancement des démarches permettant de conduire les études pré-opérationnelles.

**Mme A. OLSZAK et M. D. CUCHE, conseillers intéressés, ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021, se prononce favorablement sur :**

- la reconnaissance d'intérêt communautaire par le Grand Besançon des études préalables au projet d'aménagement d'une base de loisirs multi-activités à Osselle,
- la prise en considération par le Grand Besançon du périmètre global susceptible de l'accueillir (article L111-10 du code de l'urbanisme) (cf. périmètre du projet en annexe 2),
- la déclaration d'intérêt communautaire de la base de loisirs communale et des terrains communaux présents dans le périmètre du projet, entraînant signature d'une convention de mise à disposition des biens et équipements, propriétés de la commune et transfert des charges, contrats et contentieux qui sera proposé lors d'un prochain Conseil Municipal.
- les étapes et le calendrier proposé pour la définition et la conduite globale du projet.

Pour extrait conforme,  
Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prennent pas part au vote : 2



Préfecture du Doubs

Reçu le 06 MARS 2017



Contrôle de légalité



## Lancement du projet de base de loisirs multi-activités d'Osselle

